



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Procédure à suivre pour le renouvellement des récépissés

Le renouvellement des récépissés s'effectue par correspondance, 15 jours avant leur date d'expiration, en adressant dans une enveloppe format 16x23cm un courrier à l'adresse suivante :

Préfecture du Val d'Oise

Bureau du Séjour – Récépissés

5 avenue Bernard Hirsch – CS 20105

95010 CERGY PONTOISE cedex

Vous devrez joindre à votre courrier :

- Une copie en couleur et lisible du récépissé à renouveler,
- Une copie en couleur de votre passeport,
- Une photo d'identité,
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une enveloppe « lettre suivie » (en vente uniquement dans les bureaux de poste) comportant obligatoirement vos nom, prénom et adresse complète.

Attention : conserver votre languette pour le suivie de votre dossier.

Dans certains cas (après deux renouvellements par courrier ou si l'examen de votre dossier le nécessite), vous pourrez être amené à solliciter le renouvellement de votre récépissé au guichet. Dans ce cas, vous recevrez une convocation à votre domicile. Il conviendra alors de vous présenter à l'accueil général de la Préfecture à partir de 13h00, du lundi au vendredi, avec votre convocation, le titre à renouveler, votre passeport, une photo d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.